



Comité syndical du 13 février 2017

DL 2017_02/06 TARIFS 2017

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **3 février 2017**, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle - Hôtel du département, à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2017 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Marie LABIT, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;
VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alexandre FRESCHI, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;
SMICTOM LGB François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Mario LUNARDI, Jean-François SAUVAUD
FUMEL VALLÉE DU LOT Hubert CAVADINI ; Paul FAVAL ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD Auguste FLORIO, Yvon SETZE ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE Eric ALBERTI, Edouard DELORME ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS Joël KLEIBER ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC Jean COSSERANT ;
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES Olivier DAMAISIN.
Nombre de conseillers en exercice : 37

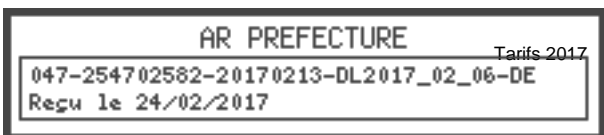
Présents : Mmes GARGOWITSCH, TONIN, LABIT, MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAVADINI, COLLADO, CONSTANTIN, DAMAISIN, DELORME, DERC, DESPLAT, FLORIO, FRESCHI, LABEAU, LEGENDRE, LUNARDI, TRANCHARD, VAN BOSSTRAETEN, VICTOR (21)
Représentés : M. FAVAL par M. CAVADINI, M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, Mme GONZATO-ROQUES par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. FRESCHI, Mme LAURENT par M. DAMAISIN, M. LERDU par M. LABEAU, M. MASSET par Mme TONIN, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. VACQUE par M. DERC (9)
Quorum atteint
Secrétaire de séance : Mme Marie LABIT
Nombre de délégués présents : 21/ **Représentés :** 9
Participants divers : Mme Annie OGER (Paierie départementale)

DL 2017_02/06 TARIFS 2017

Considérant la nécessité, chaque année, pour le comité syndical de délibérer sur les tarifs applicables aux prestations du Syndicat,
 Vu le débat d'orientation budgétaire,
 Les tarifs proposés pour 2017 sont conformes au tableau de convergence des tarifs présenté précédemment.

1- Traitement des ordures ménagères et tri en euros la tonne :

COLLECTIVITES	OM	TRI
CC COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE	93.61	201.00
CC PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES	109.99	288.00
SMICTOM LOT GARONNE BAÏSE	93.60	212.00
CC DU PAYS DE DURAS	99.97	202.00
CC DU PAYS DE LAUZUN	99.97	267.50
AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS	92.40	259.00
FUMEL VALLEE DU LOT	92.40	235.00
CC LOT ET TOLZAC	92.40	220.00
CC BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD	92.40	220.00
VAL DE GARONNE AGGLOMERATION	96.87	246.00



2- Autres tarifs en euros la tonne

Vente de compost :	9.00
Traitement déchets verts plateforme de Monflanquin	29.30
Traitement DIB (particuliers entreprises et non adhérents)	123.00
Broyage déchets verts	8.50
Utilisation quai de transfert de Marmande (transport)	16.00
Utilisation quai de transfert Miramont-de-G. (transfert + transport)	17.00
Utilisation quai de transfert Villeneuve-sur-Lot (transfert+ transport)	8.00
Utilisation quai de transfert Miramont-de-G. (collecte sélective)	27.50
Utilisation quai de transfert Fumel (collecte sélective)	39.00

3- Autres tarifs

Caractérisation des collectes sélectives	300€/trimestre
Immobilisation du camion de transport lié au dépassement de radioactivité autorisée	272.40€/ jour
Location bennes collecte sélective	150€/rotation

4- Autres tarifs prévention/communication

Intervention animatrice en milieu scolaire	50.00€ l'intervention
Refacturation poule	1.00€ l'unité

5- Cotisation adhérent

- Cotisation 0.50 € par habitant

Ces tarifs s'entendent hors TVA et intègrent la TGAP et les taxes communales en vigueur en 2017.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'adopter les tarifs proposés pour 2017 conformes au tableau de convergence des tarifs présenté précédemment.
- Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Votants :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Aiguillon, le 15 février 2017

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2017

Jacques BILIRIT